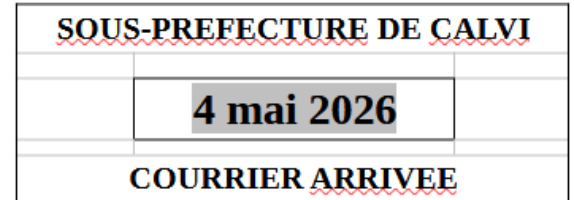


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS (N°13.26)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2026

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	10
Date de convocation	16 AVRIL 2026
Date d'affichage	29 AVRIL 2026



Le 29 AVRIL 2026 à 9h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jérôme Casalonga, Maire..

Etaient présents : Casabianca Gilberte, Del Piero Luca, Fantoni Nathalie, Quilichini Hervé, Quilichini Thomas, Tomasi Colette

Etaient absents : Bazziconi Muriel (pouvoir à Casabianca Gilberte), Volpei Isabelle (pouvoir à Tomasi Colette)
Martelli Paul-Vincent (pouvoir à Fantoni Nathalie), Gomez-Ramirez Alba (excusée)

Casabianca Gilberte a été désignée secrétaire de séance

Objet : : Avenant financier 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de soutien 2025-2027 – Centre National de Création Musicale VOCE

Le Maire expose :

Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de soutien 2025-2027 conclue avec l'association Centre National de Création Musicale VOCE, la Collectivité de Corse, la Commune de Pigna et l'Office de Tourisme Intercommunal de L'Île-Rousse Balagne accompagnent le programme d'activités de l'association.

Un avenant financier pour l'année 2026 vient préciser les modalités de financement pour cet exercice.

Cet avenant prévoit notamment :

- une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 300 000 €,
 - une participation de la Commune de Pigna fixée à 3 500 €,
 - une participation de l'Office de Tourisme Intercommunal de L'Île-Rousse Balagne fixée à 5 000 €,
- ainsi que les modalités de versement des subventions.

Il convient donc d'autoriser la signature de cet avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'avenant financier 2026 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de soutien 2025-2027 en faveur de l'association Centre National de Création Musicale VOCE ;
- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 3 500 € à l'association au titre de l'exercice 2026 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

Le projet de budget primitif 2026 a été analysé par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet donc au vote le budget primitif 2026 du budget général de la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ADOpte** le budget primitif général 2026 de la commune,
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section de fonctionnement telle que présentée.
- **VOTE** par nature et par chapitre, en dépenses et en recettes, la section d'investissement telle que présentée.
- **ADOpte** les balances de fonctionnement et d'investissement 2026.
- **AUTORISE** la fongibilité des crédits pour le Maire.
- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jérôme Casalonga

